



Rapport de la Cour des Comptes

La Cour des Comptes a publié début février un rapport sur les stations de montagne face au changement climatique. La Rosière n'a pas vocation à donner des bons ou des mauvais points sur ce rapport. Toutefois, il convient de réaffirmer quelques vérités, d'autant que **La Rosière ne fait pas partie des 42 stations enquêtées et qu'aucun acteur institutionnel n'en a été sollicité**. Ce rapport tire ses conclusions de l'observation de stations de ski de typologie très différentes de La Rosière, avec une sous-représentation des grandes stations. Parmi les généralités faites, certaines sont donc à nuancer concernant La Rosière.

Les scores de vulnérabilité calculés par la Cour des Comptes ne peuvent qu'interpeller tant ils sont éloignés de la réalité. La Rosière serait la 16^{ème} station la plus vulnérable de France et la 4^{ème} plus vulnérable de Savoie. Lorsqu'on se penche sur ce résultat, on découvre qu'il provient d'une note de 1 sur 10 sur « **la surface financière de l'autorité organisatrice** », un des 3 critères permettant d'obtenir le score de vulnérabilité. C'est la pire note de Savoie sur ce critère, à égalité avec deux autres compagnons d'infortune dont la station de Notre Dame du Pré. **Rien dans le rapport sur la méthodologie permettant d'arriver à ce résultat**. Mais le verdict est sans appel, La Rosière et ses deux communes support de Montvalezan et Séez auraient la plus mauvaise note possible parmi 163 stations françaises sur ce critère.

Sur le critère du « risque climatique » : avec une note de 2.33 sur 10 (meilleure note : 1 / pire note : 10), la Cour retranscrit bien ce que l'étude Climsnow a démontré pour La Rosière. Elle est une des stations qui résistera le plus longtemps au réchauffement climatique en pouvant espérer poursuivre une exploitation au-delà de 2050. **La Cour des Comptes a bien évalué ce paramètre**.

Enfin, **l'image d'un ski sous perfusion d'argent public est ici à l'opposé de la réalité**. La Rosière est une station dynamique : **21^{ème} station de France** en termes de chiffres d'affaires pour le Domaine Skiable, **lits chauds durables**, taux de lits froids inférieur à la moyenne, **gestion du domaine skiable en délégation de service public**... Concernant « *l'importance des subventions accordées par les collectivités territoriales pour maintenir le modèle face au changement climatique* », ce n'est pas le cas à La Rosière, bien au contraire. **L'exploitant du domaine skiable est à l'inverse contributeur financier des collectivités locales** : taxe loi Montagne sur 5% du CA, redevance de concession sur 5% du CA, navettes stations financées à 100% par l'exploitant. **Le Domaine Skiable ne bénéficie d'aucune subvention** des collectivités locales supports, **tout en menant de nombreuses actions de diversification** : déploiement d'une offre VTT, balisage d'un parcours VTTAE, création d'une liaison frontalière VTTAE avec la station de La Thuile, exploitation du golf, création d'une activité de Gravity Kart à l'été 2024.

Pleinement au fait du réchauffement climatique et déterminée à prendre sa part dans les défis à relever, notre destination a déjà engagé des actions : étude Climsnow, application des limites fixées par le SCOT, obtention du Label Flocon Vert, entre autres. Il ne s'agit que du début d'une transition qui doit nous amener à une station de montagne plus équilibrée sur les deux saisons hiver et été. Cette transition n'est pas la même pour les 163 stations évaluées par la Cour des Comptes et se fera à des rythmes différents.

Conscients des enjeux futurs, nous nous devons, à nous et à tous les acteurs de notre territoire, de nuancer certaines généralités de ce rapport et de souligner les erreurs de calcul manifestes de la Cour des Comptes sur ce « score de vulnérabilité » appliqué injustement à La Rosière.